

Estimation de la population  
des enfants et des jeunes  
pris en charge en protection  
de l'enfance au 31/12/2014

NOVEMBRE 2016

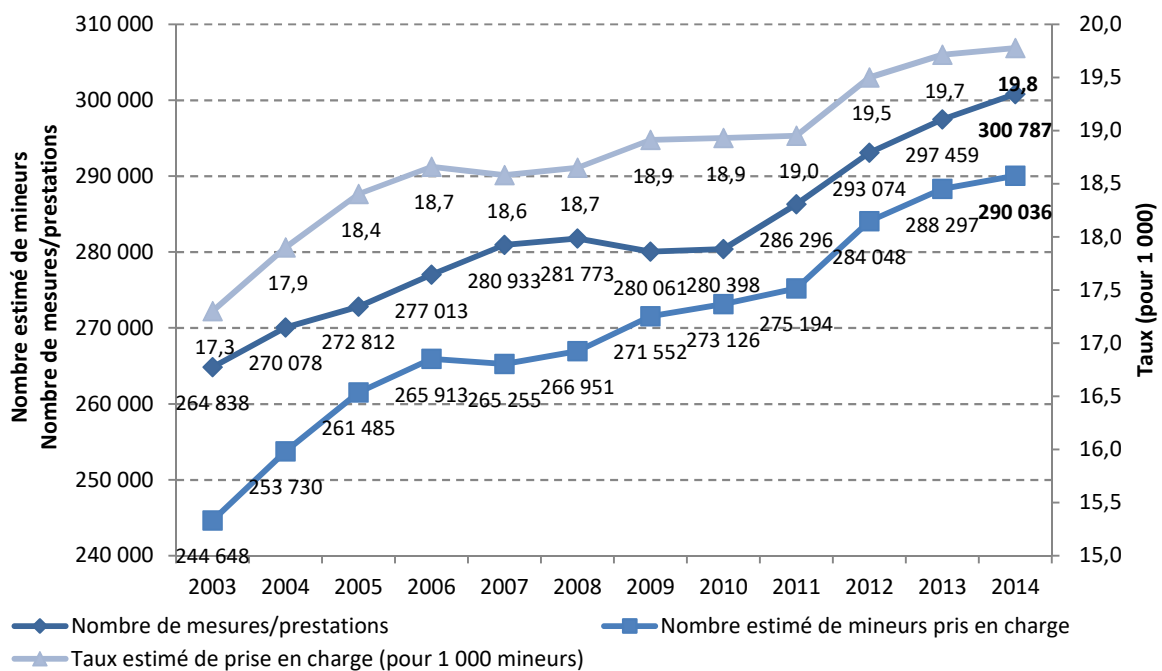


Dans cette note sont présentés l'estimation du nombre de mineurs et de jeunes majeurs concernés par une mesure de protection de l'enfance ainsi que les principaux indicateurs nationaux au 31 décembre 2014. Ce sont des estimations portant sur des populations, calculées à partir des données d'activité collectées par la Drees, la DPJJ et le ministère de la Justice. Les résultats départementaux paraîtront en 2017.

## ESTIMATION DU NOMBRE DE MINEURS ET JEUNES MAJEURS PRIS EN CHARGE AU 31 DÉCEMBRE 2014

Au 31 décembre 2014, le nombre de mineurs bénéficiant d'au moins une mesure relevant du dispositif de protection de l'enfance est estimé à 290 000 sur la France entière, soit un taux de 19,8 ‰ des moins de 18 ans (Figure 1). Le nombre estimé de mineurs pris en charge connaît une légère augmentation : + 0,3 ‰ en 2014 contre + 1,5 ‰ en 2013.

Figure 1 : Évolutions des prises en charge des mineurs en protection de l'enfance au 31 décembre (de 2003 à 2014).



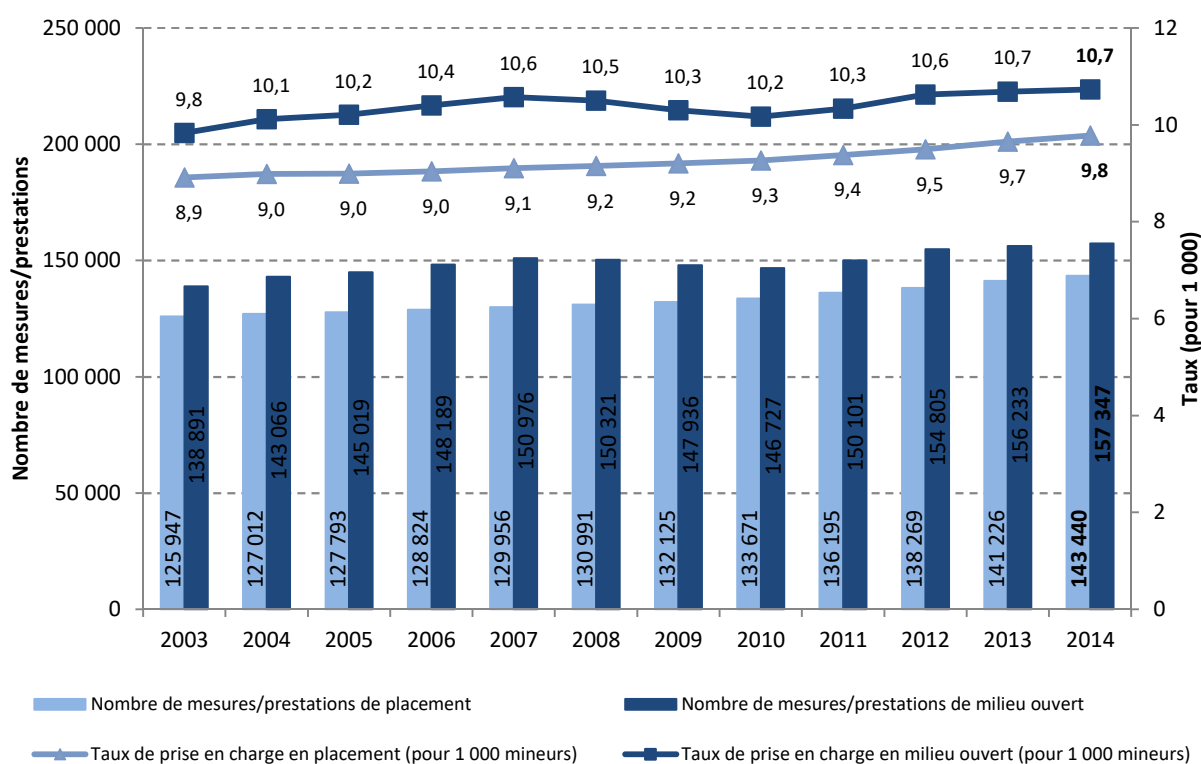
Champ : mineurs (0-17 ans) faisant l'objet d'au moins une mesure ou prestation en protection de l'enfance, France entière.  
Sources : Drees, DPJJ, Insee (estimations de population, résultats provisoires arrêtés fin 2015), ministère de la Justice, calculs ONPE.

À cette même date, le nombre de jeunes majeurs concernés par une prestation est estimé à près de 21 500 sur la France entière, ce qui représente 9,3 ‰ des 18-21 ans, un léger recul par rapport à 2013.

## PLACEMENT ET MILIEU OUVERT : ÉVOLUTIONS DES TAUX DE PRISE EN CHARGE

Pour les mineurs (Figure 2), le taux de prise en charge par une mesure/prestation de milieu ouvert (10,7 %) est légèrement supérieur au taux de prise en charge par une mesure/prestation de placement (9,8 %). Le taux de prise en charge en placement poursuit son augmentation en 2014, qui est continue depuis 2003. La distribution entre mesures/prestations de placement et de milieu ouvert est stable : 47,7 % de mesures/prestations de placement fin 2014 contre 47,5 % fin 2013.

Figure 2 : Nombres respectifs de mesures/prestations de placement et de milieu ouvert et taux respectifs de mineurs faisant l'objet d'au moins une mesure/prestation de placement ou de milieu ouvert au 31 décembre (de 2003 à 2014).

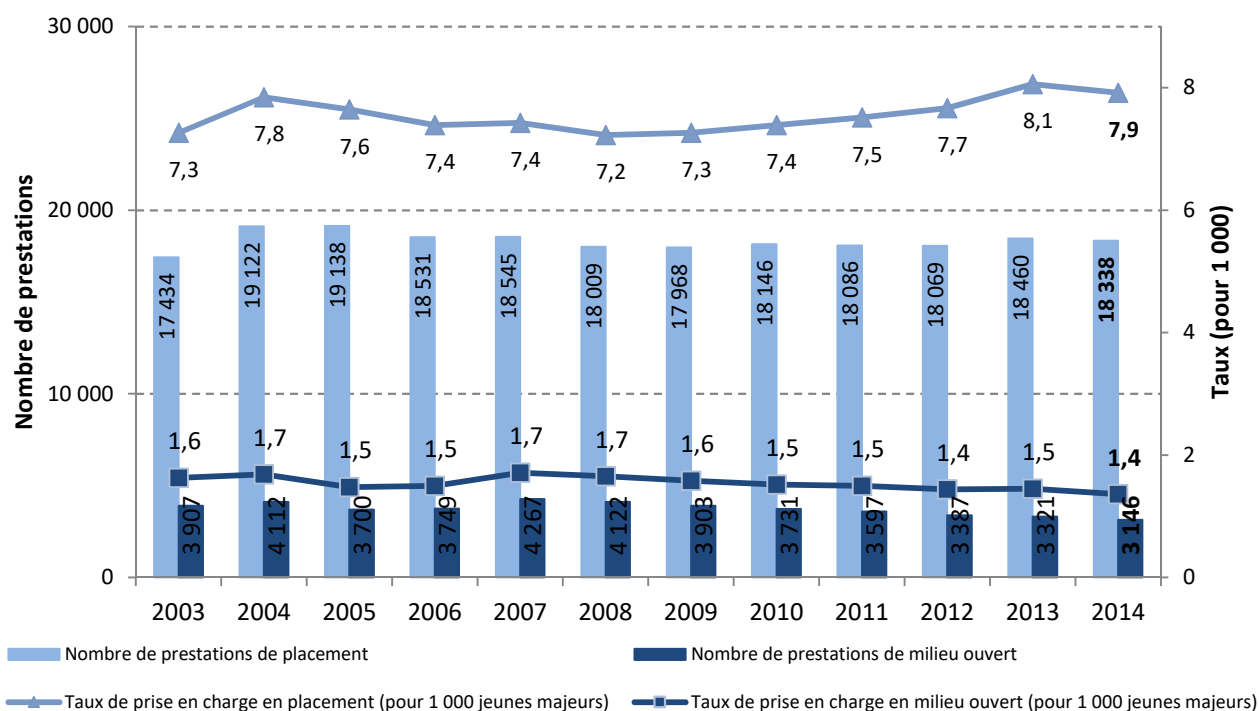


Champ : ensemble des mesures/prestations en protection de l'enfance pour les mineurs (0-17 ans), France entière.

Sources : Drees, DPJJ, Insee (estimations de population, résultats provisoires arrêtés fin 2015), ministère de la Justice, calculs ONPE.

Pour les jeunes majeurs (Figure 3), on observe une différence forte entre, d'une part, le taux très faible de prise en charge au 31 décembre 2014 par une prestation<sup>1</sup> de milieu ouvert (1,4 ‰) et, d'autre part, le taux plus élevé de prise en charge par une prestation de placement (7,9 ‰). Il est à noter que le nombre de prestations « jeunes majeurs » a diminué de 2,5 % par rapport à 2013. La distribution entre placement et milieu ouvert est un peu plus déséquilibrée fin 2014 que fin 2013 (respectivement 85,4 % de prestations de placements contre 84,8 % un an plus tôt).

Figure 3 : Nombres respectifs de prestations de placement et de milieu ouvert et taux respectifs de jeunes majeurs faisant l'objet d'une prestation de placement ou de milieu ouvert au 31 décembre (de 2003 à 2014).



Champ : ensemble des prestations en protection de l'enfance pour les jeunes majeurs (18-20 ans), France entière.  
Sources : Drees, DPJJ, Insee (estimations de population, résultats provisoires arrêtés fin 2015), ministère de la Justice, calculs ONPE.

<sup>1</sup> Comme la quasi-totalité des décisions sont administratives, nous préférons employer, pour les jeunes majeurs, le terme générique de prestation.

## DISTRIBUTION DES MESURES/PRESTATIONS : ENTRE DÉCISION ADMINISTRATIVE ET DÉCISION JUDICIAIRE

Pour les mineurs, la part des mesures judiciaires est en légère progression concernant le placement (de 88,3 % fin 2013 à 88,9 % fin 2014) ainsi que le milieu ouvert (de 69,8 % fin 2013 à 70,1 % fin 2014) (Figure 4).

Pour les jeunes majeurs, les mesures de placement sur décisions judiciaires ont quasiment disparu au 31 décembre 2014 (10 mesures en totalité). Concernant les mesures de milieu ouvert, la part des décisions judiciaires continue à diminuer, de manière plus modérée, passant de 1,8 % à 1,0 % (soit de 60 à 31 mesures).

Figure 4 : Distribution du nombre de mesures/prestations de placement et de milieu ouvert selon le type de décision pour les mineurs et les jeunes majeurs au 31 décembre 2014.

	Mineurs				Jeunes majeurs			
	Mesures/prestations de milieu ouvert		Mesures/prestations de placement		Mesures/prestations de milieu ouvert		Mesures/prestations de placement	
Décisions administratives	47 119	29,9 %	15905	11,1 %	3 115	99,0 %	18 328	99,9 %
Décisions judiciaires	110 228	70,1 %	127 535	88,9 %	31	1,0 %	10	0,1 %
<b>Ensemble des décisions</b>	<b>157 347</b>	<b>100,0 %</b>	<b>143 440</b>	<b>100,0 %</b>	<b>3 146</b>	<b>100,0 %</b>	<b>18 338</b>	<b>100,0 %</b>

Champ : France entière.

Sources : Drees, DPJJ, ministère de la Justice, calculs ONPE.

Guide de lecture : parmi les 3 146 prestations de milieu ouvert à destination des jeunes majeurs en cours au 31 décembre 2014, 1 % résultaient de décisions judiciaires et 99 % de décisions administratives.

## Sources de données

- Drees (A. Amar, F. Borderies, I. Leroux). Les bénéficiaires de l'aide sociale départementale en 2014. *Document de travail : série Statistiques*. Août 2016, n° 200.
- Insee. *Estimations de population au 1<sup>er</sup> janvier 2015* (résultats provisoires arrêtés fin 2015).
- Ministère de la Justice. *Activité civile des Tribunaux pour enfants en 2014*.
- Ministère de la Justice. *Nombre de jeunes présents au 31 décembre 2014 en placement et milieu ouvert civils*.

C'est à partir de ces sources de données portant sur les activités que l'ONPE a effectué ses estimations relatives aux populations concernées.

**Observatoire national de la protection de l'enfance (ONPE)**

**Groupement d'intérêt public Enfance en danger**

<http://www.onpe.gouv.fr>

BP 30302 – 75823 Paris Cedex 17

Tel : +33 (0)1 53 06 68 68 – Fax : +33 (0)1 45 41 38 01